Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026044-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Maëlys BARBIER.
Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Etienne ROUAUD (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE).
Absent : Emmanuel MONVOISIN.

2026-044 : Lancement du dispositif « Argent de poche » : année 2026
Rapporteur : Julien BLANCHET

Il est proposé de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2026.
Il consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, encadrée et indemnisée.
Une mission se répartit de la manière suivante :
- 3h00 pour la réalisation d'un chantier rémunéré sur la base de 5 € de l'heure, soit 15 € la mission.
- 0h30 de pause.
-soit une durée totale de mission de 3h30.

Chaque jeune peut réaliser 5 missions au maximum pour chaque période de vacances. Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

